



CHSCT DU 7 MAI 2020 Compte rendu succinct



Le 5 mai 2020, les représentants du personnel, membres du CHSCT, apprenaient par mail qu'un CHSCT était convoqué en urgence le 7 mai sur le thème du plan de reprise de l'activité. Dans ce contexte, l'Intersyndicale de Saône et Loire décide d'envoyer une adresse au directeur des finances publiques.

Ordre du jour :

- 1- Stratégie de montée en puissance progressive du présentiel ;
- 2- Mesures sanitaires y compris l'aménagement des locaux.

Présents :

MM Franck Lévêque, Laurent Chaintreuil, Jérôme Lanzini, Denis Savonnet, Pierre Hendoux, J-F Joannes, Alain Senaillet, Emmanuelle Mathey, Patricia Chaintreuil, Dr Tchang, Evelyne Chevalier Gaillard,
Lidwine Auboeuf – Nadine Berthod – Pierre BADEY (CGT Finances Publiques 71) ; Marc Mandret – Christophe Rouiller (Solidaires Finances Publiques 71) ; Francis Viscovi – Pascale Durand (FO DGFIP 71)



Adresse de l'Intersyndicale (CGT-Solidaires-FO-CFDT-UNSA) des Finances Publiques de Saône et Loire à

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône et Loire

« Monsieur le Directeur,

Par la présente, l'intersyndicale de la DDFIP 71 (CGT-Solidaires-FO-CFDT-UNSA) souhaitait vous alerter sur la situation à venir pour le 11 mai et les jours suivants.

A la lueur de l'actualité et des dernières décisions gouvernementales, la Saône et Loire ne connaîtra, à priori, peut-être officiellement que dans les jours à venir les modalités de mise en œuvre du déconfinement à compter du lundi 11 Mai.

En ce qui concerne, notre administration, l'intersyndicale a bien pris note, de la tenue d'un CHSCT le 7 mai 2020 sur le Plan de Reprise de l'Activité.

Nous aborderons donc ce point en détail lors de la séance.

Toutefois nous pensons raisonnablement que les délais sont beaucoup trop courts pour mettre en place une organisation réaliste c'est-à-dire un P.R.A prenant en compte tous les paramètres et respectant particulièrement la sécurité et la santé des agents à compter du 11 Mai ; et surtout, que l'ensemble des chefs de service et agents puissent en être informés très rapidement (le vendredi 8 mai étant férié). Il faut ainsi éviter toute précipitation.

A ce jour, en effet, nul ne peut prévoir si les établissements scolaires seront ré-ouverts et selon quelles modalités (*réouverture partielle, les collèges resteront peut-être fermés, certaines écoles élémentaires ne ré-ouvriront sûrement pas faute de respect des consignes sanitaires, écoles avec accueil partiel, etc.*). Personne ne peut également prévoir comment fonctionneront les transports en commun (*service partiel, décalé, etc.*).

Concernant les services publics, aucune information ne filtre sur les probabilités de réouverture au public ou pas et selon quelles modalités.

Est-ce que tous ces éléments dépendront de la carte de couleur publiée par les autorités sanitaires?

Les documents concernant la reprise d'activité laissent planer beaucoup d'incertitudes qui font peser sur nos collègues énormément de questionnements et d'anxiété quant à leur organisation personnelle (*garde d'enfants, moyens de transport pour aller travailler, etc.*) et professionnelle.

Aussi, dans l'attente de nouvelles décisions tant gouvernementales qu'à la DGFIP, l'intersyndicale de la DDFIP 71 vous demande officiellement de maintenir le système en place depuis plusieurs semaines (principe de roulement, télé-travail, fermeture de l'accueil au public, etc.) après le 11 mai et pour les jours qui suivront, ne serait-ce que pour laisser aux chefs de structure et service et aux agents le temps de s'approprier les directives nombreuses et parfois difficilement applicables du plan de reprise d'activité.

Nous vous demandons également de faire remonter cette demande à la Délégation, à la Direction Générale et à l'autorité préfectorale.

Cette décision de bon sens est particulièrement attendue et pourrait lever bon nombre de sujets et tout au moins, atténuer pour partie le climat particulièrement anxiogène pesant sur l'ensemble de nos collègues dans la période.

Vous remerciant de l'attention particulière que vous porterez à cette demande. »

Monsieur Lévêque, président du CHSCT, ouvre la séance après intervention de l'Intersyndicale qui demande réponse à son adresse.

Il indique que les documents concernant le Plan de Reprise de l'activité ont été transmis à l'ensemble des chefs d'unités et présentés à l'occasion d'audioconférences. Le rôle des chefs a été rappelé en ce qui concerne l'organisation interne, les liaisons avec les personnels. Ont été rappelés aussi fermement les éléments sanitaires (*gestes barrières avec de plus en plus d'agents au travail, dotation en masques, lingettes, cloisons, etc.*)

Les règles de bon sens entre nous doivent toujours prévaloir selon le président de séance. Nous changeons de cadre : jusqu'à présent les missions du PCA prévalaient. Il s'agit maintenant du PRA avec 3 degrés d'activités, différenciées et progressives. Le contexte : Quels sont les personnels que nous avons et quelles missions doivent-ils accomplir ?

Eléments Ressources Humaines : progressivement les personnels vont revenir. En fonction des conditions d'accueil, on pourra déterminer le niveau de personnes que l'on pourra accueillir.

Les gens en télétravail, restent en télétravail. Les gens en présentiel restent en présentiel. Les autres personnels vont être contactés. D'autres éléments interviennent : les écoles qui ne vont pas ouvrir avant jeudi en Saône et Loire, par exemple. Il y a la question des transports en commun. L'exercice s'inscrit dans un enjeu collectif pour revenir à la norme. Pas de précipitation trop forte donc.

Sur l'accueil : rien ne change au moins la semaine prochaine. Nous sommes sur un principe de non accueil physique donc nous sommes sur procédures téléphoniques et e-contact. Le président du CHSCT ne sait pas ce que sera l'avenir de l'accueil.

Intervention CGT : Contexte : notre département toujours classé Rouge, non ? Les protections sanitaires doivent perdurer. Les mots importants des documents : « progressivité, différencié et souplesse ». Le retour des agents doit se faire progressivement et en veillant à la mise en place des mesures de protection. Pas de frénésie d'un retour massif dès le 11 mai donc ?

Réponse du président : il y a des personnels qui veulent revenir. Il faut que l'on joue bien sur cet ensemble. Il veut veiller à la concorde dans les unités de travail.

Oui, le département est classé « rouge », ce qui implique une circulation plus importante du virus.

M. Lanzini : accompagnement des agents sur le retour au bureau ; notamment sur le changement des relations professionnelles durant cette période. Les chefs de service ont un rôle d'échanges et discussions à remplir avec les agents. Le médecin de prévention a aussi son rôle à jouer notamment sur la gestion des agents en situation de fragilités. L'assistante sociale est aussi essentielle.

Prise en compte des agents en télétravail et de leur charge de travail et maintenir la cohésion des équipes de travail.

S'agissant des mesures sanitaires : il y a une fiche sur l'organisation des postes de travail dont le maître mot est le respect des gestes barrières. Maintien d'un écart entre les agents, d'au moins un mètre entre deux personnes.

S'il y a des doutes, les agents ne seront pas accueillis jusqu'à ce qu'il y ait une solution. Bon sens et vigilance sont requis.

Il y a aussi une fiche sur le nettoyage des locaux. Des consignes ont été passées aux chefs d'unité. Des produits seront acheminés.

CGT : sur les mesures de distanciation. On a parlé de 2 mètres, il y a une semaine : nous revenons à un mètre ?

Réponse : il y aura déplacement sur les sites pour la mise en oeuvre, un travail d'aménagement des marguerites de travail. Il y a un mètre requis aujourd'hui dans les documents transmis par la Centrale.

Pour le Docteur Tchang cette distance est insuffisante. Lorsque l'on tousse, les projections vont jusqu'à deux mètres.

Pour le président, dans beaucoup d'endroits cela pourra être envisagé car la Centrale indique qu'il s'agit d'un mètre au moins.

Le docteur précise qu'il a déconseillé l'installation en face à face.

Réponse : ils feront le nécessaire pour éloigner au maximum. L'ensemble de l'équipe du BIL se rendra sur les sites. Dès lors que l'on peut s'écarter, on le fera. Département Rouge donc il faut faire encore plus.

Concernant les personnes en santé fragile : elles ne reprendraient que dès lors que l'empêchement médical sera levé.

Docteur Tchang : quelques personnes dans cette situation l'ont contacté pour une reprise de travail. Pour le moment, il s'occupe des personnes malades. Il a beaucoup de sollicitations.

Pour le président, les personnes en fragilité restent confinés.

Patricia Chaintreuil : beaucoup de mails d'agents en fragilité médicale l'ont contacté pour une reprise. Elle préconise de s'orienter vers le médecin traitant pour un avis en exposant les conditions du retour au travail.

Pour le Dr Tchang : il ne faut pas faire n'importe quoi pour la reprise.

CGT : les agents en situation de santé fragile vont-ils être contactés ? Des questions se posent sur les processus de reprises, sur la pérennité des ASA sur la période qui s'ouvre ? Des clarifications sont attendues sur ce point.

Réponse du président : ils ne sont pas dans le premier cercle des rentrées dans les services.

Règle de conduite simple : retour si accord médical.

Rappel par le président des mots du DG, une reprise progressive.

Le télétravail doit continuer. La force de travail est la même. Ceux qui ne sont pas en télétravail vont revenir. Donc, pour le moment, les personnes en santé fragile et les télétravailleurs restent à leur domicile.

Mesures en termes d'équipements sanitaires :

- Alain Senaillet expose le budget du CHSCT :

Crédits : dotation de 81 291 € à 94 % ; peu de dépenses ont été engagées.

Proposition de prendre de l'avance sur l'achat de gels, de visières, de lingettes multi-usage, etc. pour 6591 € .

Donc total 18 219 € de dépenses jusque-là.

Une consultation en urgence des membres du CHSCT sera organisée avec nécessité de répondre rapidement.

M.Lanzini : **sur les masques.** Il y a eu deux dotations restreintes principalement pour les caissiers. 4 000 masques dont une partie ont été redéployés sur la DGCCRF et la Nièvre.

Dans le même temps, il a fallu se rapprocher de la préfecture pour la question de la redistribution des masques « alternatifs ».

Nous avons été destinataires d'une commande de masques chirurgicaux classiques. Objectif : doter un maximum d'agents. On aura une dotation définitive de 34 300 masques. (à destination des agents de retour dans les services et des agents en charge de l'accueil).

- **CGT : à quelle date les masques seront-ils disponibles ?**

Réponse : disponible à la préfecture immédiatement.

- **CGT : si les agents viennent avec leurs propres équipements (masques, visières, etc.), quelles sont les préconisations de l'administration ? Il faudrait que les services RH fassent des préconisations quant à l'utilisation de ces protections personnelles. Nous regrettons, une nouvelle fois, que l'État n'ait pas été en capacité de protéger ses agents par la dotation de masques.**

Réponse : il y aura une réflexion sur des préconisations simples à diffuser.

- **CGT / Solidaires : les poubelles pour recueillir les masques doivent être spécifiques et identifiées localement dans les centres. Au moment de la grippe aviaire, par exemple, les postes avaient été dotés de poubelles spécifiques. Pourrions-nous envisager l'achat de matériel dans ce cas ?**

Réponse : nous suivrons l'avis de l'IST recommandations c'est-à-dire l'utilisation de poubelles avec des sacs avec liens. Pas de poubelles spécifiques prévues. Le président évoque la possibilité d'acheter des poubelles avec pédales. Des devis seront demandés.

CGT : proposition de certains géomètres : afin de laisser le temps de la mise en place des mesures de protection dans leur service (gel, masques, etc.), ils souhaiteraient pouvoir bénéficier sur leurs ordinateurs portables du VPN, qu'ils demandent d'ailleurs depuis un certain temps, pour accomplir leurs missions. Rien ne s'y oppose ?

Réponse : les VPN sont une denrée rare. Il faut expertiser avec la CID notamment pour la délivrance des habilitations 15. Voir si c'est possible. Ils sont déjà équipés d'une habilitation 1 nomade. Se pose la question des outils et des applications pour exercer les travaux. Expertise sera faite.

- Questions:

CGT pour l'Intersyndicale : maintien des réunions et des instances demandé : afin de ne pas passer à côté de la discussion autour de la déclinaison locale de l'ordonnance sur les congés et du PRA.

Réponse : oui il y aura échange et information.

Fin de la séance.

Extraits des documents fournis :

Sur le PRA :

1/ Une reprise progressive et différenciée :

sécurité de ses agents. La reprise est tributaire d'éléments externes liés notamment au contexte sanitaire, aux conditions dans lesquelles l'activité économique pourra reprendre, à la capacité du réseau de transports publics et des établissements scolaires à fonctionner de nouveau. Bien entendu, le rythme de reprise est susceptible d'évoluer en lien avec le contexte national et s'adaptera aux conditions locales, en tenant compte notamment du classement des départements au regard du risque infectieux et du fonctionnement du réseau de transports publics.

en fonction du contexte local

La reprise d'activité des agents s'opérera dans le cadre suivant :

- lorsqu'il est techniquement possible et compatible avec l'exercice des missions, le télétravail doit rester le mode à privilégier ;
- la reprise d'activité en présentiel n'est concevable que dans le respect des consignes de distanciation et de protection des agents, à apprécier en fonction des locaux et des contraintes locales ;
- les agents qui ne peuvent ni travailler à distance, ni se rendre sur leur lieu de travail ainsi que ceux qui sont astreints à garder leurs enfants du fait de la fermeture des établissements scolaires ou des

crèches (selon des modalités qui seront précisées ultérieurement) bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence ;

- les agents les plus fragiles et ceux qui sont malades continuent à faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi par le médecin de prévention.

2 / Un cadre de travail adapté pour protéger les agents

agents. Ainsi, les aménagements seront apportés aux locaux pour garantir la distanciation et limiter les croisements entre les agents qui auront regagné leurs services. De même, les flux (piétons, voitures, public, parties communes des bâtiments) devront être analysés, organisés et sécurisés autant que possible. Enfin, les locaux accueillant du public seront équipés de moyens de distanciation.

Au-delà, les horaires de travail et de présence dans les services pourront continuer à être adaptés et la mise en place de rotations au sein des équipes sera autorisée afin de réguler le nombre d'agents présents dans les locaux, mais aussi d'éviter les heures d'affluence dans les transports en commun.

Les conditions d'accueil du public sont adaptées au contexte sanitaire actuel. Elles doivent également tenir compte de la campagne déclarative en cours, qui constitue habituellement un temps fort en matière d'accueil physique des usagers. Dans ce cadre, le principe consiste à privilégier l'accueil des usagers par téléphone, courriel ou e-contact. L'accueil physique doit rester limité à des cas exceptionnels et ne doit se concevoir, sauf exception, qu'avec prise de rendez-vous.

DGFIP- Vademecum reprise d'activité – Guide du Chef de service

Situation	Un agent demande à partir en congés pendant plus de 5 jours
Réponse	<p>La prise de congé suppose l'accord préalable du supérieur hiérarchique. Il appartient à ce dernier de garantir la continuité du service.</p> <p>Si la demande est formulée par un agent mobilisé en PCA/PRA , la décision du chef de service doit concilier continuité de l'activité en période de crise ou de reprise, soulagement des agents présents sur site et mobilisés et des agents en télétravail. Dans pareille circonstance, il peut-être utile de solliciter davantage un (ou plusieurs) agent(s) en télétravail pour permettre à un agent présent sur site de prendre plus de 5 jours de congés, tout en les limitant strictement sur la durée (max 10 jours consécutifs). Si les agents non empêchés ne sont pas tous mobilisés quotidiennement, une inversion de planning est organisée.</p> <p>Tout agent désireux de prendre quelques jours de congés à l'issue de la période de confinement strict doit pouvoir le faire, a fortiori s'il est mobilisé en PCA depuis la mi mars.</p> <p>Aussi, si son congé, supérieur à 5 jours, pose une difficulté pour le service, il incombe au chef de service de déterminer avec l'agent selon quelles modalités il pourrait limiter ses congés dans la période choisie, et lui donner toutes garanties afin qu'il puisse en reprendre ultérieurement.</p>

Situation	Un agent refuse de venir au bureau et demande à rester en ASA pour garde d'enfants pendant la reprise
Réponse	<p>Cet agent doit pouvoir bénéficier en priorité d'une ASA, ou être positionné, uniquement à sa demande, comme télétravailleur en renfort (<i>fonctions support, de soutien,...</i>), à proportion de sa disponibilité liée à la garde d'enfants. Il conviendra cependant qu'il fournisse un justificatif (enfants scolarisés, dont la garde lui incombe et dont l'école est fermée).</p> <p>Si la garde d'enfant à domicile est le fruit d'une volonté d'un parent, il convient d'inciter l'agent à se placer en congés. Si la garde d'enfants résulte de la fermeture prolongée de l'école et que l'agent de la DGFIP parent est le seul à pouvoir l'assurer, il peut être placé en ASA.</p>